



Entreprendre au féminin

10 ÉTAPES CLÉS



**les clés de
la banque**

**LES GUIDES BANCAIRES
N°14 / Entreprendre**

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : mars 2025

SOMMAIRE

10 ÉTAPES CLÉS

1. Je challenge mon idée	4
2. Je me fais accompagner	6
3. Je prépare mon business plan	10
4. J'établis mon plan de financement	12
5. Je recherche un financement	14
6. Je trouve d'autres solutions en cas de refus de crédit	16
7. J'accomplis les démarches administratives	18
8. J'ouvre un compte bancaire dédié à mon activité	20
9. J'active les dispositifs destinés aux personnes sans emploi	22
10. J'adopte quelques bonnes pratiques une fois mon entreprise créée	26
Les étapes clés	28

Introduction

L'entrepreneuriat au féminin est en constante progression : plus de 4 nouvelles entreprises sur 10 sont créées par des femmes. Principalement à la tête d'entreprises de moins de 50 salariés, on retrouve des cheffes d'entreprises dans tous les secteurs d'activité, même ceux réputés masculins comme l'industrie ou le BTP où la part des femmes entrepreneures est proche de celle des hommes.

Vous aussi, vous êtes prête à franchir le pas ?
Voici les étapes essentielles pour vous aider dans la préparation de votre projet d'entreprise.

1. Je challenge mon idée

Vous avez trouvé une idée et souhaitez créer ou reprendre une entreprise ? Avant de vous lancer dans votre projet, **parlez-en autour de vous**. Les avis, les partages d'expériences, surtout des personnes extérieures à votre projet, pourront vous aider à faire murir votre idée et voir plus clair dans votre projet et sa réalisation. Posez-vous également ces quelques questions simples comme pour tout projet d'entreprise :

- **Quelles sont mes connaissances, compétences, expériences, qualités** et atouts personnels pour mener à bien mon projet ?
- **Les revenus**, probablement irréguliers en début d'activité, **suffiront-ils pour assurer les dépenses incontournables** ?
- Mon **projet professionnel** est-il compatible avec ma **vie personnelle** ?

Il ne s'agit pas de vous mettre des freins ou de lister les obstacles. Au contraire, ces questions doivent vous permettre de conforter votre projet, en l'adaptant si besoin ou en trouvant les solutions utiles pour le concrétiser efficacement et sereinement.

2. Je me fais accompagner

À différents moments de votre projet, vous pouvez bénéficier d'aides que ce soit pour les démarches, la présentation de votre dossier, le financement, etc.

Accompagnement financier des créations d'entreprise

France Active, Initiative France, ADIE, BGE, Réseau entreprendre... sont des structures spécialisées qui peuvent vous aider à préparer votre dossier pour la banque.

Création d'entreprise par des femmes

Action'elles, FCE France... sont des réseaux qui proposent un tutorat par des cheffes d'entreprises ou des professionnelles. Vous pouvez échanger sur votre projet et le fonctionnement de votre activité après sa création.

Des plans d'action régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) ont été signés dans plusieurs régions pour soutenir la création-reprise d'entreprise par les femmes dans tous les secteurs.

Orientation

Vous pouvez contacter un correspondant TPE (dispositif mis en place par la Banque de France sur tout le territoire) qui vous orientera vers les organismes compétents dans votre département.

Garanties d'emprunt bancaire

Des réseaux comme France Active, Bpifrance ou des sociétés de cautionnement mutuel peuvent se porter en partie garants auprès de votre banque pour couvrir vos échéances en cas de défaillance de votre part.

Si vous souhaitez financer vos investissements ou vos besoins en fonds de roulement et que vous êtes demandeuses d'emploi ou en situation de précarité, France Active peut vous accorder une garantie couvrant jusqu'à 80% de votre emprunt bancaire, avec un montant maximum de 50 000€. Cette garantie, appelée, Garantie ÉGALITÉ Femmes, vous dispense de fournir une caution personnelle.

L'analyse et l'expertise apportées par France Active en appui à votre dossier permettent à votre banque de mieux comprendre votre projet, d'en évaluer les conditions de réussite, et ainsi de vous faciliter l'accès à un financement bancaire.



France Active vous fait bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit en 3 dimensions : des conseils pour bâtir votre stratégie de financement, des financements adaptés à vos besoins et l'accès à un réseau de partenaires économiques et financiers locaux.

3. Je prépare mon business plan

Le « business plan » va **permettre à tous vos interlocuteurs, de comprendre votre projet et d'envisager leur participation**. C'est en quelque sorte le CV de votre projet. Il est donc essentiel de l'élaborer avec beaucoup de soin. Il doit au moins contenir :

- votre profil (expérience, compétences, diplômes...);
- une description du produit ou du service proposé ;
- une étude de marché (profil de la clientèle visée, concurrence...);
- la stratégie (politique de prix, communication...);
- le cadre juridique (statut juridique et fiscal de l'entreprise...);
- les éléments financiers (plan de financement : évaluation des besoins, ressources envisagées...);
- les prévisions financières (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

Sollicitez un appui méthodologique auprès de structures d'accompagnement spécialisées.

Vous pouvez également consulter les dossiers de sites consacrés à l'entrepreneuriat, notamment dédiés aux femmes, comme par exemple le site du [Pass Créa](#).

4. J'établis mon plan de financement

C'est une partie essentielle du business plan. Avant de contacter la banque, **identifiez** :

- **les ressources financières** mobilisables (prêts, garanties, aides...) ;
- **les besoins** à financer (matériel, travaux, acquisition, frais, etc.).

Ne sous-estimez pas votre besoin de financement,

ce serait une erreur car :

- il est plus facile d'obtenir un prêt au début d'un projet que de solliciter des « rallonges » au fur et à mesure en cas de besoins sous-estimés qui provoquent des débits en compte, souvent non-anticipés ;
- un plan de financement réaliste, transparent et documenté, renforce la crédibilité du projet et favorise sa réussite.

ATTENTION N'oubliez pas le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de départ. Un projet a priori rentable peut finalement échouer si ces points essentiels sont négligés. Réservez une part de votre apport personnel, pour autofinancer les consommables, constituer une partie de votre fonds de roulement et garder une marge de « sécurité » pour d'éventuels imprévus ou difficultés.

5. Je recherche un financement

Un financement extérieur est le plus **souvent nécessaire** quand l'apport personnel pour une création d'entreprise n'est pas suffisant. Cet apport externe doit aussi permettre de conserver une marge d'auto-financement, que ce soit pour se développer ou faire face à un aléa.

La **banque** est un **partenaire clé à toutes les étapes** de la vie de votre entreprise, à sa création comme pendant son développement. Le conseiller professionnel examinera votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez. Ainsi, il examinera soigneusement votre business plan et votre plan de financement (*cf. supra*).

Certaines banques proposent des prêts et un accompagnement, spécialement dédiés au financement de la création d'entreprise par des femmes.

6. Je trouve d'autres solutions en cas de refus de crédit

- **Demandez à votre chargé de clientèle de vous expliquer** ce refus, s'il ne le fait pas de lui-même. Le cas échéant, demandez un entretien avec un responsable de votre banque.
- **Pensez au prêt d'honneur, au microcrédit professionnel...** et aux **avances remboursables** des collectivités territoriales (régions, départements...). Renseignez-vous. Certains de ces prêts sont obligatoirement couplés à un prêt bancaire complémentaire.
- Consultez le site aides-entreprises.fr : il liste toutes les **aides publiques aux entreprises**, par localisation et secteur d'activité dans lequel vous souhaitez créer votre entreprise.

Enfin, vous pouvez **saisir gratuitement le Médiateur du crédit aux entreprises**. Il étudiera la situation de votre entreprise et votre demande de financement avant de rechercher une solution avec vous et votre banque.

Un service d'information est disponible au 34 14 (numéro gratuit) et les dossiers sont à déposer uniquement en ligne.

7. J'accomplis les démarches administratives

Un certain nombre de démarches sont nécessaires :

- **choisir un nom** ;
- choisir **la forme juridique** adaptée pour le démarrage puis le développement de votre entreprise (entrepreneur individuel (dont le régime fiscal et social du micro-entrepreneur), société sous ses différentes formes (EURL, SARL, SAS...), etc. Plus d'infos sur lesclesdelabanque.com/entreprise) ;
- **rédiger vos statuts**, si vous créez une société ;
- **déposer votre dossier** complet **sur le site dédié** [Portail e-procedures](#) ;
- **trouver** si besoin **votre local**, boutique, atelier... où domicilier et/ou exploiter votre entreprise.

Selon votre activité, vous aurez peut-être des autorisations à demander, des obligations à respecter (en termes de réglementation) ou des qualifications professionnelles à détenir.

8. J'ouvre un compte bancaire dédié à mon activité

L'ouverture d'un compte dédié à mon activité est obligatoire pour toute activité professionnelle, **sauf** si vous êtes **entrepreneur individuel et si votre chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 000 € pendant 2 années civiles consécutives.**

Dans tous les cas, opter pour un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle présente plusieurs avantages. Bien adapté à la gestion d'une activité, le compte professionnel **permet en effet de :**

- **séparer vos opérations professionnelles** et commerciales **de celles que vous réalisez en tant que particulier**, évitant ainsi tout risque de confusion pour la fiscalité et la comptabilité ;
- **pouvoir désigner un mandataire ou un cotitulaire**, différents de ceux de votre compte personnel ;
- **être en relation avec un conseiller** bancaire spécialement **dédié aux professionnels** ;
- **disposer/souscrire des services adaptés** à votre activité notamment pour vos encaissements, le paiement de vos charges ;
- **souscrire un prêt professionnel** pour financer votre activité.

Un document tarifaire dédié aux professionnels est disponible dans les banques.

9. J'active les dispositifs destinés aux personnes sans emploi

Si vous êtes en recherche d'emploi, de nombreux dispositifs nationaux et régionaux existent pour vous aider dans votre projet.

- **L'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**. Cette allocation continuera de vous être versée à la création de votre entreprise tant que vos revenus professionnels restent inférieurs au montant de cette allocation.
- **L'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)**. Vous pouvez choisir de **recevoir une partie de vos allocations chômage sous forme de capital** et jusqu'à 60% des droits à l'ARE encore à percevoir.
- **L'Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE)**. Vous bénéficiez, sous conditions de ressources, d'une exonération temporaire (totale ou partielle) des cotisations sociales et ce, pendant 1 an, si vos revenus d'activité ne dépassent pas le montant du plafond annuel de la sécurité sociale - PASS (soit 47100€ en 2025).
- Les **régions** proposent un dispositif d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise (ex NACRE). Différent selon les régions, il vous permet de bénéficier d'un accompagnement pour démarrer, financer et développer votre entreprise.

**Vous démissionnez pour créer votre entreprise ?
Vous pouvez bénéficier (sous conditions) de
l'allocation chômage et des dispositifs d'aide
à la création d'entreprise pour les demandeurs
d'emploi dans le cadre d'un projet de reconversion
professionnelle. Plus d'informations sur
demission-reconversion.gouv.fr**

10. J'adopte
quelques
bonnes
pratiques
une fois mon
entreprise créée

- Échangez régulièrement avec votre **conseiller professionnel** et tenez-le informé de votre activité, même si vous n'avez pas de financement à demander.
- Pour prévenir d'éventuelles difficultés financières et rompre la solitude de l'entrepreneure, vous pouvez **vous faire aider dans le pilotage de votre activité par différentes associations** (France Active, Action'elles par exemple).
- Vous pouvez demander un accompagnement post-création auprès **des structures dédiées au sein des collectivités** (communes, agglomérations, régions...) et aussi par votre centre de gestion agréé, expert-comptable, avocat...

Les entreprises soutenues par France Active affichent une pérennité supérieure aux moyennes nationales. Ainsi, 93% des entreprises ayant bénéficié d'une garantie France Active en 2018 sont toujours en activité trois ans après, contre 82% pour l'ensemble des entreprises françaises (Insee - décembre 2023).

LES ÉTAPES CLÉS

Entreprendre au féminin

1. Je challenge mon idée
2. Je me fais accompagner
3. Je prépare mon business plan
4. J'établis mon plan de financement
5. Je recherche un financement
6. Je trouve d'autres solutions en cas de refus de crédit
7. J'accomplis les démarches administratives
8. J'ouvre un compte bancaire dédié à mon activité
9. J'active les dispositifs destinés aux personnes sans emploi
10. J'adopte quelques bonnes pratiques une fois mon entreprise créée

lesclesdelabanque.com



PARTENARIAT AVEC :
FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

